

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_011 | Ouvriers. XIXe siècle](#)[CollectionBoite_011-10-chem | L'usine-prison. Item](#)[L. Reybaud. Rapport sur la condition des ouvriers de la soie, 1860 | Les manufactures de Tarare](#)

L. Reybaud. Rapport sur la condition des ouvriers de la soie, 1860 | Les manufactures de Tarare

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb011_f0225

SourceBoite_011-10-chem | L'usine-prison.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Reybaud, Louis](#)

Références bibliographiques[reybaud, Rapport sur la condition morale, intellectuelle et matérielle des ouvriers qui vivent du travail de la soie](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 29/04/2020 Dernière modification le 23/04/2021

L. Roy vend
conditions de soumission
de la

Les manufactures de Tarare.

(1880)

1. Manufacture de ~~soie~~ ^{soie} moutonnée (fondée par J. Bel
P. Merliot en 1857); actuellement 400 ouvriers; 18 yves
800.

Les ouvriers sont à gage : 40-50 fr c. moutonnée;
60-75 la 2^e; 80-100 la 3^e
+ de primes.

"Le travail est de 12 h. par jour, que reprend le repos et
de rétribution mis en c/p; ... m. de 21 2^e de travail
appartenant au travail de lecture, d'écriture et de calcul."
Sous de 55 Joseph.

2. Manufacture de soie (fondée en 1840) par les
Merliot en 1840). Il s'agit de concurrencer
les ateliers de moutonnerie de la France centrale. Aujourd'hui
il lui reste à gage tout de marché étranger (Amérique,
Angl.).

900 ouvriers ouvriers, solaires au pices.

Le système de travail est le suivant : "un
travail, un régime, un esprit de discipline, un
controle, + salaires et de la moutonnée par la discipline
du travail manufacturier. Des règles très strictes avec
des heures strictes, un ordre établi; une hiérarchie
précise, des consignes qui ont une sanction et
qui en cas de récidive peuvent être
et suivi. Bon gré, mal gré le travail est sur
le ouvrier; chez ceux où double moutonnée



des machines renissent, le ^{travail} se fait
sérieux ; le trouble se manifeste les portes de l'atelier,
cette bête obéissante qui accomplit intensivement
deux fois le tour de terre ou deux fois et rapinait
en prison du diable" (196. 197).

3. Il y a un des conflits à cause de la proximité
de 2 manufactures. Les ouvriers de la peluche
congruent que le ~~travail~~^{travail} utilise le moulinet
ne soit utilisé avec la peluche.

Les ouvriers se réunissent sur le bord de la route
et accrochent les portes qui arrivent : "Quoi, on va
mettre votre fait de cette façon ? disent-ils." Puis
ils se mettent à le débit de mitons minces qui
attendent capotés et chargés le bureau
de ce leur si sombres que du h. monde solide
encore et l'air hant se brouille chemin : mais "un
campagnard ne s'élève pas ainsi."
+ 198.